

Procès-verbal *de la session extraordinaire*

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 16 juin 2008 à 21h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

*Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier-adjoint/directeur général adjoint constate et certifie que tous les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation pour cette session extraordinaire du 16 juin 2008.

Ordre du jour session extraordinaire du 16 juin 2008

Point 1)

08-06X-347 *Ouverture de l'assemblée*

Point 2)

2.1

08-06X-348 *Adoption de l'ordre du jour du 16 juin 2008*

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Point 3)

3.1

08-06X-349 *Approbation des bons de commandes*

3.2

08-06R-350 *Dossier Liliane et Michel Grégoire c. Municipalité Ste-Julienne*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

5.1

08-06X-351 Octroi du contrat d'empierrement de la Place Anjou au
Domaine Delorme

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1

08-06X-352 Subvention au FC Montcalm

8.2

08-06X-353 Subvention Lac Dumoulin

8.3

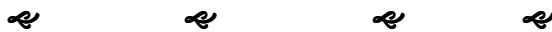
08-06X-354 Subvention Hockey mineur

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-06X-355 Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 juin 2008



Point 1)

08-06X-347 Ouverture de l'assemblée du 16 juin 2008

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

08-06X-348 Adoption de l'ordre du jour du 16 juin 2008

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 16 juin 2008 est accepté.
ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1

08-06R-349 Approbation de la liste des bons de commande du 10 juin 2008 au 16 juin 2008

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil a prit connaissance de la liste des bon de commandes émis pour la période du 10 juin 2008 jusqu'au 16 juin 2008 inclusivement.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis du 10 juin 2008 au 16 juin 2008.
ADOPTÉE

3.2

08-06R-350 Dossier Liliane et Michel Grégoire c. Municipalité Ste-Julienne

CONSIDÉRANT QUE Liliane et Michel Grégoire ont intenté contre la municipalité une requête introductive d'instance en dommages-intérêts au montant de 90 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contesté cette requête au moyen d'une défense détaillée;

CONSDIRÉANT QUE les parties, afin de régler le présent dossier à l'amiable, sans aucune admission, ont convenu de conclure une transaction-quittance;

Par conséquent,
Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité approuve et autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer la transaction-quittance jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier émette un chèque à l'ordre de Martin Delisle Inc. en fidéicommis au montant de vingt-six mille cinq cents dollars (26 500\$), Liliane et Michel Grégoire donnant en contrepartie quittance complète et finale à la municipalité;

QUE la municipalité mandate le notaire Michel Riopel afin de procéder à la préparation, la signature et la publication d'un contrat de vente de la partie du lot 203-15 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julienne, circonscription foncière

de Montcalm identifiée à la description technique de l'arpenteur géomètre Alain Thiffault datée du 13 juillet 2006 et portant le numéro de minute 10 764, dossier S-28442-3;

QUE la municipalité autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer ledit contrat de vente notarié ainsi que tout autre document nécessaire relié à celui-ci;

QUE lorsque ledit contrat de vente notarié sera prêt pour signatures, le secrétaire-trésorier émette un chèque à l'ordre du comte en fidéicommiss du notaire instrumentant au montant de cinq mille (5 000\$);

QUE les procureurs de la municipalité, Dunton Rainville, senc soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner suite à la transaction-quittance.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

TRAVAUX PUBLICS

Point 5)

5.1

08-06X-351 Octroi du contrat d'empierrement de la Place Anjou au Domaine Delorme

CONSIDÉRANT la résolution 08-05R-225 qui autorisait le directeur du service technique à aller en soumission ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service technique est allé en appel d'offres auprès de six (6) soumissionnaires par invitation ;

Les Constructions E.Marsan & Fils Inc..
Excavation Carroll Inc.
Excavation Mailhot & Fils Inc.
Latendresse Asphalte Inc.
Pavage Roy & Frères Inc.
Les Sables Fournel & Fils Inc.

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions se lit comme suit :

Les Constructions E.Marsan & Fils Inc..	Pas déposé
Excavation Carroll Inc.	Pas déposé
Excavation Mailhot & Fils Inc.	31 426.03\$ txs inc.
Latendresse Asphalte Inc.	31 860.10\$ txs inc
Pavage Roy & Frères Inc.	Pas déposé
Les Sables Fournel & Fils Inc.	Pas déposé

Il est proposé par Benoit Ricard, district 5
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité octroi le contrat d'empierrement de la Place Anjou à la compagnie Excavation Mailhot & Fils Inc. pour un montant 31 426.03\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Point 6)

URBANISME

Point 7)

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1

08-06X-352 Subvention au FC Montcalm

CONSIDÉRANT QUE FC Montcalm est un OSBL de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs a reçu tous les documents demandés sauf la liste des membres;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité octroi un montant de 1 500\$ pour la construction d'abris et 1 200\$ pour l'achat d'équipements à FC Montcalm à même le poste budgétaire 1-02-701-10-950.

ADOPTÉ

8.2

08-06X-353 Subvention Lac Dumoulin

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac Dumoulin est un OSBL de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs a reçu tous les documents demandés;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité octroi un montant de 2 500\$ pour la construction d'un plancher de chapiteau à l'association du Lac Dumoulin à même le poste budgétaire 1-02-701-10-950.

ADOPTÉE

8.3

08-06X-354 Subvention Hockey mineur

CONSIDÉRANT QUE c'est un OSBL de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs a reçu tous les documents demandés

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2007-2008 il y a eu 30 joueurs;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

7458

QUE la Municipalité octroi un montant de 350.\$ par joueur pour un grand total de 10 500\$ à même le poste budgétaire 1-02-701-10-950.

ADOPTÉE

<i>Période de questions et levée de l'assemblée</i>
--

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-06X-355 Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 juin 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par: Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par: Josée Bélanger, district 5

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 16 juin 2008 est levée à 10h05.

ADOPTÉE

*Pierre Mireault
Maire*

*Claude Arcoragi
Directeur général*